



SDU-CLIAS 18/FSU  
Conseil Général du Cher  
Site Pyramide  
Place Marcel Plaisant 18023 BOURGES CEDEX  
☎ 02-48-25-25-44 ✉ [sdu18.fsu@cg18.fr](mailto:sdu18.fsu@cg18.fr)  
Site internet : [www.snuclias-fsu.fr](http://www.snuclias-fsu.fr)  
Permanences les lundi et jeudi



## RECHERCHONS CHÈQUES DÉJEUNER DÉSESPÉRÉMENT Donnons-nous les moyens de bien manger !!!

Comme nous l'avons promis dans notre lettre ouverte relative aux chèques déjeuners du 11 février 2011, voici les deux réponses (recto) que nous avons reçues signées, l'une du DGA, et l'autre du DGS, et non du président du Conseil général. Pourtant il nous avait été clairement énoncé que c'était au Président de se positionner. (Voir extrait PV du CTP du 2 nov. page 69 ci-dessous).

**Une fois de plus, le président du Conseil Général botte en touche et refuse par l'intermédiaire de son administration, sans le dire explicitement, la mise en place de chèques déjeuners !!!**

Les chèques déjeuners sont **POURTANT** des prestations d'action sociale. Les collectivités peuvent donc librement, par délibération, fixer la nature et le montant des prestations qu'elles souhaitent accorder à leurs agents.

Dans une collectivité d'environ 1800 agents, il est inconcevable de ne pas avoir de chèques déjeuners ! Cela constituerait pourtant une véritable avancée sociale et de nombreux avantages :

☞ **Avantage social** : L'un comme l'autre sont un petit coup de pouce économique pour les agents. C'est une solution de restauration souple et équitable. Sa mise en place est une décision qui va dans le sens de la qualité de vie.

☞ **Avantage économique** : Ils contribuent au développement de l'économie locale.

☞ **Avantage Fiscal** : Exonéré de charges sociales et fiscales, le Chèque Déjeuner est source d'économie pour la collectivité et pour les agents.

**De nombreuses collectivités comme les conseils généraux d'Indre et Loire, de Haute-Vienne, les communes de Buzançais, Selles sur Cher, Château Renault, la communauté de communes d'Argenton sur Creuse...l'ont compris depuis longtemps sauf au Conseil général du Cher**

**Pour un parti qui défend des idées progressistes et sociales au niveau national, chacun appréciera...**

Nous solliciterons, Jean-Pierre SAULNIER, le nouvel élu chargé du dialogue social et nouveau président du CTP, pour l'ouverture de véritables négociations et pour que les agents puissent s'exprimer à travers un questionnaire sur la mise en place des *chèques-déjeuner*\*. Vous pouvez aussi d'ores et déjà écrire au Président du conseil général pour lui demander la mise en place des chèques déjeuners. La détermination et la mobilisation de tous va être nécessaire pour enfin aboutir.

\*Chèque déjeuner est une société coopérative ouvrière de production (scop), fondée par un ancien syndicaliste, elle accorde à l'employeur une exonération des charges fiscales et sociales sur une partie de la somme de chaque titre.



...« **M. le Président du CTP (M. Camuzat)** – Il n'y a pas qu'à Bourges Madame, cela a été étendu à tous les collèges pour que tout le monde puisse déjeuner

**Mme LAFON (SDU-CLIAS 18/FSU)** – Tout le monde ne peut pas aller dans les collèges car ce sont des horaires très stricts. C'est 11 heures 30 et ce n'est pas possible pour nous. Ensuite, il faut les prévenir à l'avance

**M. le Président du CTP (M. Camuzat)** – Les efforts ont été faits et c'est la quatrième fois que je le redis

**Mme LAFON (SDU-CLIAS 18/FSU)** – Nous redemandons la mise en place des chèques déjeuners car il y a une inégalité de traitement. On le fera savoir aux agents qu'il existe cette inégalité de traitement

**M. le Président du CTP (M. Camuzat)** – Envoyez une lettre au président et il vous redonnera la réponse qu'il a déjà apportée... »



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMPETENCES  
POLE ADMINISTRATION ET DIALOGUE SOCIAL  
Affaire suivie par Anne REYNIER  
TÉL. 02 48 27 80 64  
FAX. 02 48 27 80 61  
anne.reynier@cg18.fr

Bourges, le 22 FEV. 2011

MADAME MATHILDE LAFON  
SECRETARE DU SYNDICAT SDU 18/FSU  
SITE DE LA PYRAMIDE

Madame la Secrétaire,

Par lettre ouverte du 11 février 2011, vous avez appelé mon attention sur la mise en place de chèques- déjeuner au sein de la collectivité.

J'ai pris bonne note de votre demande et une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Pour le Président du Conseil Général  
en par déléation  
Le Directeur général adjoint des services départementaux,  
Olivier Sayag

## 2<sup>ème</sup> REPONSE DU DGS A NOTRE LETTRE OUVERTE



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMPETENCES  
Affaire suivie par Ludovic DALLEE  
Tél. 02 48 27 33 92  
Fax. 02 48 27 80 61  
Ludovic.dallee@cg18.fr

Bourges, le 18 mars 2011

Madame Mathilde LAFON  
Secrétaire du  
Syndicat SDU CLIAS18-FSU  
CONSEIL GENERAL DU CHER  
SITE PYRAMIDE  
18000 - BOURGES

Madame la Secrétaire,

Dans une lettre ouverte que vous m'avez transmise le 11 février 2011, vous me faites part d'inégalités de traitement en ce qui concerne la restauration des agents du conseil général du Cher.

Je souhaite à ce sujet vous rappeler les mesures prises par notre collectivité au cours des dernières années afin d'améliorer notre offre de restauration collective.

Je retiens notamment :

- en 2008 : une convention a été signée avec la société Avenance, gestionnaire du restaurant de la société Nexter, afin d'offrir l'accès à un restaurant collectif de proximité pour les agents affectés dans le nouveau site « Pyramide », en complément des restaurants inter-administratifs déjà financés dans l'agglomération de Bourges par notre collectivité (restaurant de l'AGRIB situé avenue du 95<sup>ème</sup> de Ligne et restaurant de l'AGRA situé rue Heurtault de Lamerville).

Le nombre de repas servis par les restaurants collectifs, est ainsi passé de 20.000 en 2006 à 25.500 repas en 2009.

- en 2009/2010 : la recherche d'une territorialisation de l'offre de restauration au bénéfice des agents du conseil général dont la résidence administrative n'est pas établie dans l'agglomération de Bourges a abouti à la signature de conventions avec les chefs d'établissement des collèges d'Aubigny sur Nère, Lignières, Sancoins, Saint Amand Montrond (Jean Valette) et Saint Florent sur Cher.

Ainsi, 14 946 repas avec subventions ont été servis aux agents du conseil général dans les collèges du Cher, en 2009.

Cette offre de restauration a été complétée en 2010 par la signature d'une convention avec la Société Française des Services, gestionnaire du restaurant du foyer-logement des Vallières, afin de permettre aux agents en résidence administrative aux Aix d'Angillon de bénéficier d'un service de restauration collective de proximité, en l'absence de collège dans ce canton.

- Dans ce cadre et à titre d'exemple, le conseil général a délivré des allocations d'aide à la restauration pour les agents disposant d'un indice majoré inférieur à l'I.M. 467, à hauteur de plus de 35 900 € en 2009 ; subventions qui concernent a priori les personnels « les plus fragilisés » que vous évoquez dans votre lettre.

Je vous précise enfin que les collègues missionnés hors de leur résidence administrative pour répondre aux besoins du service disposent, comme vous le savez, de la faculté de faire rembourser forfaitairement les frais occasionnés par ces déplacements professionnels avec un libre choix quant aux lieux de restauration.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil général du Cher,  
ET par déléation,  
Le Directeur Général des Services,

Francis CLORIS

### Commentaires du SDU18/FSU:

Quid des agents qui n'ont accès à aucun restaurant collectif ? et ils sont nombreux : services sociaux, CGR...

Quid des agents qui ont des horaires décalés : 6H-9H 17h-20H (et qui ont les plus bas salaires ex agents d'entretien) ????

Quant aux restaurants collectifs, les tarifs sont différents selon les sites, Pyramide, centre ville, DSCS : quelle équité entre les agents ?????

Quant aux collèges nous rappelons qu'il faut prévenir à l'avance et que les horaires sont incompatibles avec le fonctionnement du service public (11h30 !!!) et pendant les vacances scolaires ????? les agents jeûnent ?????

Quant au libre choix de son lieu de restauration justement les chèques déjeuners donneraient la LIBERTE de CHOISIR !!! et à un moindre coût

Par ce courrier, le président et son administration, démontrent une fois de plus leur méconnaissance de la réalité de travail des agents, notamment dans le secteur rural. Nous dénonçons ce refus de mettre en place des solutions de restauration modernes, économiques, sociales, équitables, souples et compatibles avec le fonctionnement d'un service public... En ces temps de rigueur gouvernementale, une politique sociale en faveur des agents pour améliorer leur pouvoir d'achat aurait été la bienvenue !!!!